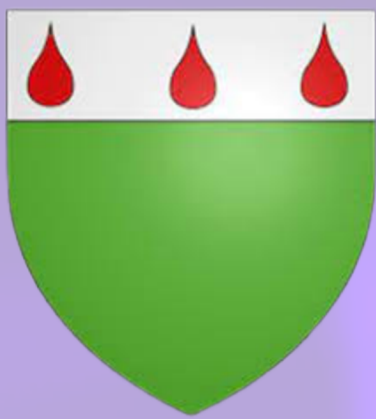


BROCANTE

À ÉCURIE



**Samedi
28 juin**

**3ème
édition
2025**

**Buvette & Restauration
sur place**

**8h
15h**

**5 €
les 5 m**




Organisée par le Comité des Fêtes d'ÉCURIE et la Municipalité.

Site internet : <http://www.mairiecurie.fr/agenda/brocante-d-ecurie-2025>

Inscriptions : Compléter la fiche au verso, l'adresser en Mairie d'ÉCURIE ou chez M. Gilles WATRELOT au 53 rue de Thélus - 62223 ÉCURIE, accompagnée du règlement par chèque uniquement et d'une enveloppe timbrée (à l'ordre du Comité des fêtes d'ÉCURIE).

Quelques points à respecter pour le bon déroulement :

-  **Aucune sortie de véhicule avant 15 h.**
- Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés.
- Le village d'ÉCURIE est engagé dans une démarche environnementale et de tri des déchets. Il appartient à chaque exposant de laisser son emplacement propre avant de partir.



- **L'installation** des stands aura lieu **entre 6 h et 8 h.**
- **Après 8 h, aucun véhicule**, sauf véhicule de sécurité ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation **jusqu'à 15 h.**



À compléter entièrement

Brocante d'ÉCURIE le 28 juin 2025 de 8 h à 15 h



Renseignements exposants

Nom & prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Date et lieu de naissance : _____
Nationalité : _____ ☎️ **(Obligatoire)** _____
Courriel : _____
N° d'immatriculation du véhicule utilisé : _____
Pièce d'identité **(Obligatoire)**: Carte d'identité Passeport Permis de conduire Autre précisez :
n°: _____ Délivrée le _____
Par : _____
Marchandises exposées : _____
Nombre d'emplacements de 5 mètres : _____ (5 € les 5 mètres)

Règlement uniquement par chèque

N° emplacement désiré : _____ Paiement joint :

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes d'ÉCURIE.
La réservation est enregistrée à réception du règlement.
Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude des informations fournies.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
(article L310-2 du code du commerce).
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).



Fait à : _____ le _____

Signature



◆ **Permanences** : aux heures d'ouverture de la mairie.

◆ **Entrée du public gratuite.**

◆ Buvette, restauration, toilettes

◆ Horaires de la brocante : 8 h à 15 h

◆ Pour plus d'information contacter :

○ **M. Gilles WATRELOT** ☎️ **07 89 26 87 58**

Règlement consultable sur :

<http://www.mairieecurie.fr/agenda/brocante-d-ecurie-2025>